

## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SEANCE ORDINAIRE du lundi 10 mars 2003 à 20h15**

#### **Présents**

Conseil municipal: Mmes et MM. Justin BENOIT, Pierre BOSSET, Christophe BURRUS, Véronique CHRISTE, Elizabeth GAMPERT, Gabrielle GOURDOU-LABOURDETTE, Laurence d'HESPEL, **Christophe IMHOOS (président)**, Thierry PRADERVAND, Daniel RINALDI, René STALDER, Pierre SUTTER, Nicolas TERRIER, Jean-Philippe de TOLEDO, Maurice TURRETTINI, Cyril de UTHEMANN et Viviane de WITT.

Exécutif: Mme Janine HAGMANN, maire  
Mme Catherine KUFFER, adjointe  
M. Emmanuel FOËX, adjoint

M. le Président ouvre la séance à 20h15 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

#### **1. Approbation de l'ordre du jour**

- L'ordre du jour de la séance est accepté à l'unanimité.

#### **2. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 janvier 2003**

- Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

#### **3. Communications du bureau**

- M. le Président indique que le bureau s'est réuni avec Mme le Maire et M. BRICHET le 10 février dernier, suite à la séance du conseil du 27 janvier. Il signale que Mme le Maire a souhaité attirer l'attention du bureau sur le fonctionnement du conseil. Il donne lecture de l'extrait y relatif du procès-verbal de cette séance :

« Mme le Maire rappelle en préambule que la gestion des séances du conseil municipal est l'affaire du bureau et non de l'exécutif. Elle relève cependant que la dernière séance a été frustrante en ce qui concerne les rapports des commissions. Elle rappelle que la LIPAD est entrée en vigueur et que son application est surveillée. Il en découle que la population est informée des débats du conseil et peut aisément prendre connaissance des arguments développés et des décisions prises, notamment grâce à la présence sur Internet des procès-verbaux du plénum.

Or, Mme le Maire estime que sur les trois rapports de commissions traités lors de la dernière séance, seul celui de la commission Information, communication était satisfaisant, les deux autres ne l'étant pas. S'agissant du rapport de la commission Bâtiments communaux, PCi, Mme le Maire relève que les trois quarts des travaux de la commission n'ont pas été rapportés par le président. Elle ajoute que les arguments développés en commission doivent être retransmis devant le plénum car les séances de commissions ne sont pas publiques et la population n'a pas accès aux procès-verbaux y relatifs.

Mme le Maire relève qu'au Grand Conseil les rapports de commissions sont écrits et que tel est également le cas dans certaines grandes communes. Ils sont mis à la disposition de la population et joints aux procès-verbaux des plénières.

Elle suggère, au vu de ce qui précède, que le bureau débâte de cette question afin de trouver le moyen d'y remédier. »

- M. le Président relève que l'article 10, al. 3 de la loi sur l'administration des communes prévoit effectivement que les commissions font rapport au conseil sur l'objet de leurs travaux. Il ajoute que le règlement du conseil municipal prévoit, en son article 64, que « les rapports que les commissions présentent au conseil municipal doivent toujours conclure soit à l'acceptation, soit à la modification, soit au renvoi ou au rejet de la proposition examinée » mais qu'on n'y trouve aucune mention sur la nécessité ou non de prévoir des rapports écrits.
- Il s'agit donc, selon M. le Président, d'une question à laquelle le conseil devrait réfléchir afin de décider s'il entend continuer la pratique des rapports oraux ou instaurer, comme en ville ou dans les grandes communes, des rapports écrits.
- Mme le Maire précise, en complément, que le rapport de la commission des bâtiments communaux tient sur une demi-page, dans le procès-verbal du plénum du 27 janvier, tout comme celui de la commission financière, et que ces résumés ne reflètent pas les arguments développés en commission. Elle rappelle que les procès-verbaux des séances de commissions sont confidentiels et que seuls ceux du conseil sont publics. Elle estime dès lors que les présidents ne devraient plus se contenter de faire des rapports succincts en arguant du fait que tous les conseillers ont lu le procès-verbal de la séance de commission concernée. Elle ajoute que M. CRAMER a demandé que la LIPAD soit appliquée de manière stricte et qu'il appartient dès lors au conseil de se déterminer à ce sujet pour l'avenir.
- M. RINALDI pense qu'il s'agit d'une question de principe et que jusqu'à présent les rapports de commissions se limitaient à prendre note des discussions ayant eu lieu lors des séances, d'une manière plus ou moins filtrée selon les présidents. Il relève qu'il s'agirait de prévoir des rapports sur les différents sujets traités, avec éventuellement des rapports de majorité et de minorité, ce qui n'est pas la pratique à Vandœuvres à ce jour.
- Mme le Maire ne pense pas qu'il faille en arriver à la pratique en vigueur au Grand Conseil mais elle relève qu'il y a des rapports plus circonstanciés que d'autres. Elle estime que le travail a été bâclé lors de la séance du 27 janvier, parce que les rapports des commissions susmentionnées constituaient des redites pour tous les membres du conseil, mais qu'il faut

néanmoins réfléchir à cette question, tout en sachant que cela engendrera un travail supplémentaire pour les présidents des commissions.

- M. TERRIER se demande si les commissions réunissant tous les conseillers, comme la commission financière, ont encore un sens car c'est là que les débats se font et que les arguments sont développés, l'affaire étant généralement réglée au moment du plénum.
- Mme le Maire est d'avis qu'il faut également voir si les travaux de commissions aboutissent à une délibération ou non, car si tel est le cas, les habitants doivent pouvoir comprendre comment le conseil en est arrivé au projet soumis au vote.
- M. RINALDI estime qu'il y a un risque de subjectivité si le rapport est rédigé par un des conseillers, le procès-verbal étant plus objectif s'il est bien tenu. Il faut se méfier, selon lui, car les conseillers ne sont pas tous sur la même liste et les rapports des présidents risquent d'être orientés.
- Mme le Maire relève que les conseillers ne doivent pas s'impatienter s'ils estiment que les rapports des commissions sont trop longs.
- Selon M. TURRETTINI, le problème qui surgit est récent et provient du fait que les procès-verbaux du conseil sont maintenant accessibles sur Internet. Il relève qu'auparavant tout se disait en commission et il était inutile de répéter les mêmes choses en plénière. Il considère que les présidents doivent résumer les discussions mais n'ont pas à rappeler toutes les prises de position.
- M. le Président conclut ce débat en relevant qu'il appartiendra aux présidents des commissions, lors de la prochaine législature, de décider comment ils entendent procéder à ce sujet. Il invite par ailleurs les conseillers qui souhaiteraient devenir membres du bureau à se manifester d'ici à la prochaine séance afin qu'un bureau puisse être désigné lors de la séance du 2 juin.

#### **4. Communications du Maire et des Adjointes**

##### ***Comptes***

- Mme le Maire signale que les comptes fiscaux de la commune pour l'exercice 2002 sont arrivés ce jour à 18h00. Il en ressort que la production pour les personnes physiques est inférieure d'environ 2 mio de francs à celle de l'année passée. Par contre, un montant d'environ 1,608 mio de francs d'impôts non payés a pu être récupéré. Le solde en faveur de la commune s'élève à environ 9,071 mio de francs.

##### ***GICAL***

- Mme le Maire fait part de la décision de la commune de Choulex de ne pas payer sa cotisation pour le GICAL. Elle indique que le maire de la commune a préparé une délibération en vue du retrait de Choulex du groupement. Elle rappelle qu'elle avait demandé que la commission de l'environnement se réunisse afin de discuter d'un éventuel retrait de Vandœuvres et ajoute que le GICAL a décidé d'augmenter la cotisation des communes de Fr. 2.- par habitant, sans respecter les délais ni les formes pour ce faire.
- M. de UTHEMANN (président de la commission de l'environnement) relève que la demande de Mme le Maire n'est pas parvenue jusqu'à lui.
- Mme le Maire précise qu'elle a été formulée lors du plénum du 27 janvier.
- M. TURRETTINI demande à combien s'élève la cotisation annuelle au GICAL.
- Mme le Maire indique que le montant pour 2003 est de Fr. 2.- par habitant. Elle ajoute que les budgets des groupements intercommunaux doivent être joints au budget des communes et qu'elle a signalé cette exigence au GICAL.

- M. de TOLEDO est d'avis que Vandœuvres doit rester membre du GICAL pour défendre l'abandon du projet lorsque les autres communes auront quitté le groupement.
- Mme le Maire relève que le GICAL a présenté ses comptes, qui comprennent des jetons de présence de Fr. 7'000.- pour les membres du comité depuis cette année, sans explications ni comptabilité. Elle indique qu'elle a voté contre, tout comme le maire de Chêne-Bourg, et que le nouvel adjoint de Corsier s'est abstenu.
- Mme le Maire demande si les conseillers sont toujours intéressés à effectuer une visite à l'usine de compostage de Krauchthal, dans le canton de Berne, précisant que l'exécutif avait prévu d'organiser cette visite un samedi mais que l'usine ne fonctionne que du lundi au vendredi. Elle propose dès lors d'effectuer cette visite le vendredi 9 mai, avec un déplacement en voiture car il n'est pas du tout pratique d'y arriver en train, selon le programme suivant : visite du centre le matin, repas de midi dans la région et retour dans l'après-midi. Elle précise que cette usine est la plus similaire au projet du GICAL que la commune puisse visiter.
- Mme CHRISTE demande si la commune peut utiliser les arguments soulevés par Mme ORTIS pour dissuader le GICAL de réaliser le projet.
- Mme le Maire répond par l'affirmative, précisant que la commune a dirigé ses recours contre l'autorisation d'exploiter en arguant notamment du fait que les travaux n'ont pas commencé.
- M. TURRETTINI demande si la commune va être auditionnée.
- Mme le Maire répond qu'elle l'a déjà été une fois et qu'elle devrait pouvoir l'être à nouveau.
- M. de UTHEMANN demande qui a affirmé que l'usine de Krauchthal était similaire au projet du GICAL.
- M. FOËX répond qu'il s'agit des SIG.
- Mme de WITT indique avoir appris qu'il existait une usine identique à Varenne, dans l'Essonne. Elle estime cependant que les centres sont tous différents selon les déchets à traiter et les quantités.
- M. TERRIER se demande quel est intérêt de la commune à aller visiter un centre qui fonctionne vu que de toute façon elle ne veut pas de ce projet. S'il est malgré tout décidé qu'un tel déplacement ait lieu, il propose que l'exécutif effectue la visite et fasse rapport au conseil.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE trouve utile de voir une usine en activité au cas où le projet du GICAL se réaliserait un jour.
- M. TERRIER pense que, le cas échéant, la commune aura le temps d'effectuer une visite à ce moment-là.
- Mme le Maire trouve qu'il serait intéressant, non seulement de visiter l'usine, mais de voir quelles en sont les répercussions sur le village, de s'entretenir avec le maire à ce sujet, etc.
- M. le Président relève en conclusion que l'exécutif est intéressé à mettre sur pied une visite à Krauchthal et que les conseillers intéressés, notamment le président de la commission de l'environnement, sont invités à prendre part à ce déplacement.

### *Ecole*

- Mme le Maire indique qu'elle a reçu un fax de l'inspectrice, selon lequel 34 nouveaux élèves sont annoncés pour la rentrée. Comme 19 enfants vont quitter l'école, on devrait compter 216 élèves à la rentrée. Selon l'inspectrice, une seule classe supplémentaire serait donc nécessaire. Mme le Maire relève en outre que 18 enfants ont été inscrits au jardin d'enfants pour la rentrée. Elle en déduit qu'il y a eu un pic et que le nombre d'élèves devrait maintenant diminuer.

- Mme de WITT demande comment ce pic peut s'expliquer.
- Selon Mme le Maire, il peut peut-être s'expliquer par l'ouverture de lotissements sur la commune.

### ***OPC Seymaz***

- Mme KUFFER fait part de la séance de la commission OPC Seymaz à laquelle elle a assisté le 11 février. Elle relève que la séance a porté sur la restructuration des OPC du canton, et notamment de l'OPC Seymaz, dans le cadre des projets Armée 21 et Sécurité civile 21. Elle indique que cela aura des répercussions financières et que l'OPC Seymaz sera dissoute et remplacée par une OPC Lac et une OPC Voirons. Elle ajoute qu'un nouvel office sera créé et que le conseil sera appelé à voter et à donner son assentiment à ce sujet. Elle précise que M. WASSMER a présenté les modifications qui en découleraient en relevant que l'assentiment allait être demandé aux communes pour le principe puisque ces modifications étaient imposées par le canton. Elle relève que le canton assurera le recrutement et les communes les cours de répétition, la Confédération se libérant ainsi des coûts de la protection civile. Elle signale en outre que le patrimoine continuera à appartenir aux communes, qu'il faudra licencier du personnel et que cette restructuration engendrera un surcoût d'environ Fr. 2.- par habitant. En outre, les cours de répétitions devront durer cinq jours, contre trois actuellement à Genève, ce qui occasionnera également un surcoût.

### ***Assemblée générale extraordinaire de l'ACG***

- Mme KUFFER indique que les nouvelles compétences des sapeurs-pompiers ont notamment été discutées lors de cette assemblée, qui s'est tenue le 26 février, et que les communes sont appelées à donner leur avis à ce sujet. Elle précise que cette nouvelle répartition des tâches est similaire à celle de la protection civile et nécessitera des regroupements entre communes. Connaissant la position des sapeurs-pompiers de la commune, Mme KUFFER indique avoir voté en faveur de ce projet, qui a été accepté par 25 voix favorables, 12 voix défavorables et 2 abstentions.
- Mme le Maire relève qu'une majorité des deux tiers était nécessaire, ce qui signifie que le projet n'a été accepté que pour une seule voix.
- Mme KUFFER signale que l'avant-projet de loi sur les structures de la petite enfance a également été discuté lors de cette assemblée, de même que le projet de convention de collaboration en matière culturelle entre le canton, la Ville et les communes. Elle relève qu'une étude a mis en évidence l'importance de l'offre culturelle à Genève, ce qui a conduit à l'idée de créer un lieu de concertation par voie de convention. Elle ajoute que le Grand Conseil va se prononcer sur ce projet de loi et que les communes devront donner leur approbation. Elle précise qu'une adhésion n'empêcherait pas la commune de développer ses propres projets de manière indépendante et permettrait de coordonner l'offre culturelle sur un plan régional. Un fonds commun serait créé et le fonctionnement coûterait l'équivalent de deux postes de travail.

### ***Plantation de chênes du chemin de la Manche***

- M. FOËX signale que Mme le Maire et lui-même comparaîtront comme témoins devant le Tribunal de première instance, mardi 11 mars, au sujet de l'affaire relative à la plantation de chênes du chemin de la Manche.

## **5. Rapports des commissions**

## a) Routes, circulation, canalisations

(M. PRADERVAND)

La commission, réunie le 24 février 2003, a étudié les points suivants.

### *Traversée du village (dernière version du projet)*

- Elargissement du trottoir jusqu'au parking de la mairie, création d'une zone de détente au chemin des Peutets et réaménagement de la place du village : ces trois éléments peuvent être dissociés du reste du projet.
- Trois giratoires avec des pastilles réhaussées de six centimètres et un revêtement de couleur différente, rampes d'accès à chaque entrée. Route de Vandœuvres : trottoirs élargis à 2,15 m., et 6 m. de largeur de chaussée. M. PRADERVAND indique que certains membres de la commission n'étaient pas convaincus qu'une telle largeur soit suffisante pour le croisement des camions.
- Mme KUFFER signale que, selon M. DUBOUX du DAEL, il s'agit d'une largeur standard pour une chaussée qu'on veut rétrécir.
- M. PRADERVAND relève qu'à Crête le trottoir n'excède pas 1,6 m. de largeur.
- Déplacement de la pastille du giratoire route de Vandœuvres/chemin des Hauts-Crêts et légère diminution de la banquette herbeuse située en bas à droite du chemin des Hauts-Crêts. Dévers prévu sur le giratoire, en face de la bande herbeuse (côté pair de la route de Vandœuvres). Végétation le long de la route de Vandœuvres pour couper la visibilité et au début du chemin des Peutets. Trottoir rogné au début de ce chemin et pose d'un bac à fleurs.
- Cela se justifie, selon Mme KUFFER, par le fait que l'on ne prévoit pas de trottoirs dans les zones de détente.
- Aménagement de la zone de détente (vitesse limitée à 20 km/h) jusqu'au virage du chemin des Peutets. Réaménagement de la place du village, qu'il est possible de réaliser dans un deuxième temps.
- Giratoire du centre du village : trottoir rogné devant l'Auberge de Vandœuvres, pastille de 6 cm. de hauteur, revêtement en Porfir.
- Rampe d'accès à la route de Choulex : placée au-delà du garage afin d'éviter l'effet de caisse de résonance qui se produirait si elle était installée entre les deux bâtiments situés tout près de la route. Pas de modification du trottoir à la route de Choulex.
- Arrondi rogné au début de la route de Meinier à gauche et passage piétons rapproché du giratoire. Îlots conservés près du giratoire.
- Route de Meinier : zone la plus délicate à aménager. Trottoir côté impair prévu en biais afin de pouvoir rouler dessus si nécessaire. Mesure obligatoire car largeur de chaussée de 5,5 m. seulement. Les enfants devraient emprunter le mail pour se rendre à l'école.
- Mme KUFFER relève qu'il n'est pas possible de rendre obligatoire le passage des enfants par le mail piétonnier. Il faut donc sécuriser au maximum le trottoir côté pair de la route.
- Dans ce but, il est prévu de l'élargir de 25 cm. et de le rehausser, tout en prévoyant quelques accès (abaissements de la bordure) pour les voitures.
- Mme KUFFER indique que la création d'une place de parking devant l'épicerie est à l'étude.
- Giratoire situé près de l'école : pastille légèrement décentrée, sinon similaire au giratoire actuel. Suppression du trottoir situé devant le mur, en face de l'entrée du parking souterrain, et élargissement du trottoir d'en face. Déplacement de la patrouille scolaire, qui opérera sur le kit école. Rampe d'accès au préau, depuis le kit école, pour les poussettes et les personnes handicapées. Végétations par endroits.

- Montant du devis global : Fr. 1'711'916.-, y compris Fr. 357'859.- pour la place du village et le chemin des Peutets. Mme KUFFER négocie avec le canton l'octroi d'une subvention de Fr. 500'000.- pour les giratoires et les rampes.
- La commission a émis un préavis favorable sur le projet, dans sa globalité, par 5 voix favorables, 1 voix défavorable et 0 abstention. Le conseil est libre de décider, s'il accepte le projet, qu'il soit réalisé en une fois ou par étapes.
- M. FOËX demande si les trottoirs sont à la charge de la commune.
- Mme KUFFER répond qu'un revêtement phono-absorbant est prévu, pour lequel la commune doit toucher une subvention en 2006. En outre, elle indique qu'elle a présenté à M. DUBOUX un historique du projet de modération du trafic dans le village, en expliquant que l'OTC avait proposé que l'on mette des potelets et une cunette centrale et que c'est donc à l'instigation de ce service qu'un rétrécissement de la chaussée a été prévu. Elle a dès lors demandé si le canton accepterait de subventionner ce rétrécissement, mais M. DUBOUX en a discuté avec sa direction, qui a refusé de donner suite à cette demande mais a accepté que le canton prenne en charge la couche de finition des trottoirs.
- Mme le Maire remercie Mme KUFFER et la commission pour leur travail. Elle rappelle que ce dossier a causé beaucoup de soucis à toutes les personnes qui s'en sont occupées. Elle relève que le problème, avec les mesures de modération de trafic, est qu'on se lance dans un projet et qu'on est ensuite parfois déçu. Elle se demande si le ralentissement ne va provoquer des bouchons et indique que, selon une pétition lancée par le TCS, les gens veulent justement que les mesures prises permettent d'éviter les bouchons. Elle espère donc que la commune ferait le bon choix en acceptant ce projet. Elle ajoute que les gens rient parfois de ces giratoires, mais elle estime que ces aménagements sont quand même utiles et que les gens s'habituent aux nouvelles priorités. Elle signale qu'un accident a eu lieu hier au giratoire des Hauts-Crêts.
- Selon Mme le Maire, si cette solution était idéale, elle aurait été réalisée depuis longtemps. Elle estime que le seul bon projet était le tunnel mais qu'il aurait coûté très cher et que le sous-sol posait problème. Elle relève que le village se trouve dans une zone sensible, que la traversée de Vézenaz va se faire et qu'il faut se prémunir car ces travaux, qui vont durer quatre ans, vont occasionner un trafic accru à Vandœuvres.
- M. TERRIER est d'avis que si le nombre de véhicules augmente et que l'on ralentit le trafic, cela va inévitablement provoquer des bouchons.
- Mme de WITT pense que si la circulation devient difficile dans le village, les gens vont éviter d'y passer.
- Concernant le chemin de la Blonde, Mme le Maire signale qu'un automobiliste a volontairement roulé sur toute la longueur d'un massif de plantations. Elle relève que la commune voulait donner un aspect campagnard au chemin mais que, vu ce type de comportement, il faudra prévoir des bordures bien tranchantes.
- M. TERRIER trouve que les giratoires provoquent un accroissement de la pollution vu que tout le monde s'y arrête.
- M. de TOLEDO trouve le projet intéressant mais son coût trop élevé.
- Aux conseillers qui relèvent que le coût est raisonnable si l'on tient compte des subventions que la commune pourra obtenir, Mme le Maire rappelle que les subventions proviennent également de l'argent des contribuables.
- M. de TOLEDO est certain que le projet coûtera finalement plus de deux millions de francs, d'où une grande réserve de sa part. S'il trouve le giratoire du centre intéressant, il est également très réservé quant aux deux autres et quant au revêtement « luxueux » prévu à certains endroits. Il demande au conseil de ne pas être intégriste et d'avoir pour objectif

de simplifier la vie aux gens. Il suggère d'aménager éventuellement la place pour l'embellir mais de supprimer les giratoires.

- M. STALDER relève que le projet constitue une globalité et qu'il n'est pas possible de changer de technique de route tous les 50 m.
- Mme KUFFER relève qu'elle est également chargée de la sécurité routière, qu'elle a acquis un dossier en cours et que beaucoup de possibilités ont été étudiées. Elle rappelle que l'APEVAN était contre les priorités de droite et que M. WITTWER, alors directeur de l'OTC, a l'an dernier accepté le principe de giratoires alors que l'OTC s'y était jusqu'alors opposé. Elle ajoute qu'il faut un principe de circulation unique sur toute la traversée et que les stops ont un effet contraire au but recherché puisqu'ils incitent les gens à rouler encore plus vite. Elle rappelle en outre que la commune ne souhaite pas de feux de signalisation.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE considère que le giratoire des Hauts-Crêts rend le carrefour plus dangereux qu'avant.
- Se référant aux matériaux « luxueux » dont il a été question, Mme KUFFER précise que le Porfir n'est pas une pierre rare et qu'il en existe déjà dans le village.
- M. FOËX indique qu'il s'agit d'un terme générique.
- Pour Mme KUFFER, la sécurité est une priorité. Elle n'est pas opposée à la création d'une place de parking devant l'épicerie mais elle rappelle qu'une pétition a été déposée en l'an 2000 demandant que le cheminement des enfants soit sécurisé. Ceci implique, selon elle, d'améliorer la sécurité du trottoir côté pair de la route de Meinier. Or, si celui-ci est abaissé en de multiples endroits, ce but n'est pas atteint.
- M. PRADERVAND relève que des priorités de droite ne résoudraient pas le problème de la vitesse, car les gens venant de la ville ne seraient à aucun moment ralentis.
- Mme KUFFER estime qu'un trottoir plus large de 2 m. n'est pas forcément nécessaire, mais elle rappelle que le conseil avait décidé d'adjoindre le bureau HENCHOZ au bureau ERTEC dans le but de rendre la traversée du village plus conviviale.
- M. BOSSET se dit surpris par cette levée de boucliers contre le projet, vu qu'il en est question depuis plus de dix ans et qu'on arrive enfin à un projet concret. Il reconnaît que le projet est cher, mais il présente l'avantage d'être complet. Il ne pense pas les mesures prévues vont engendrer des bouchons et relève que le projet a été étudié par des spécialistes des routes, le but étant de ralentir le trafic.
- M. TERRIER trouve les deux giratoires (école et Hauts-Crêts) dangereux.
- M. STALDER relève que les giratoires actuels sont provisoires.
- M. BOSSET estime que la sécurité n'a pas de prix. Il rappelle que des infrastructures seraient améliorées, que de la verdure serait ajoutée et qu'il s'agit de l'aboutissement d'un long travail.
- Mme de WITT demande pourquoi ne pas prévoir des feux.
- Mme le Maire rappelle qu'une grande discussion avait eu lieu lors de la dernière législature sur la valeur environnementale de Vandœuvres, or, les feux donnent un aspect urbain et augmentent la pollution.
- M. BENOIT considère que le giratoire des Hauts-Crêts est dangereux car on ne peut pas le contourner. Il estime qu'il y a cumul de deux mesures de sécurité au même carrefour, à savoir une oreille avec de la végétation pour ralentir le trafic et un giratoire. Il trouve dès lors que le giratoire ne peut jouer son rôle régulateur, raison pour laquelle il a proposé en commission de supprimer l'oreille et de décaler le giratoire.
- Mme KUFFER indique qu'elle a proposé de ne pas toucher à l'oreille car elle avait été réalisée par son prédécesseur. Elle signale en outre que les spécialistes lui ont dit que la solution proposée par M. BENOIT n'aurait plus d'efficacité envers les automobilistes qui viennent du village et s'engagent dans le chemin des Hauts-Crêts.



- M. TURRETTINI relève que le projet est à bout touchant et que si 17 personnes ont des petites choses à modifier, cela risque de le retarder encore de quelques années.
- Mme le Maire rappelle que, du point de vue formel, la commission des routes s'est prononcée sur le projet, que la commission financière doit le faire lors de sa prochaine séance et qu'une délibération devra ensuite être soumise au conseil. Elle relève donc que la discussion de ce soir ne porte que sur le principe du projet.
- M. de UTHEMANN demande quelle est la limitation de vitesse prévue par le projet.
- M. PRADERVAND répond qu'elle serait de 40 km/h sur les routes et de 20 km/h au chemin des Peutets.
- M. de UTHEMANN suggère de prévoir 30 km/h partout.
- Mme le Maire indique que cela n'est pas possible car la vitesse est toujours limitée à 20 km/h dans les zones de détente.
- M. SUTTER demande si des contrôles de vitesse seront effectués.
- Mme le Maire indique que les gendarmes de la Pallanterie sont venus la trouver et lui ont indiqué que, sur 6486 véhicules mesurés lors de contrôles de vitesse, seuls 538 étaient en infraction et pas un seul ne dépassait la vitesse prescrite de plus de 20 km/h. Elle ajoute que les relevés ont été effectués en différents lieux (routes de Mon-Ideé, de Vandœuvres, de Pressy, chemin de la Seymaz) et qu'au vu de ces chiffres, les gendarmes trouvent les automobilistes raisonnables, puisque dans d'autres secteurs à risque, le pourcentage d'infractions d'env. 15 % et que celui-ci est de 8 % à Vandœuvres.
- M. BURRUS demande si une piste cyclable pourrait être prévue.
- Mme KUFFER indique qu'il faut, pour en installer, une continuité et une certaine largeur de chaussée.
- Mme de WITT propose de placer des agents à chaque extrémité du village, ce qui permettrait de remplir les caisses de la commune et de faire ralentir les automobilistes.
- Mme le Maire précise que l'argent des contraventions ne serait pas perçu par la commune.
- M. le Président demande quel est le timing prévu.
- Mme le Maire signale que la prochaine séance du conseil a été avancée afin de pouvoir délibérer sur ce projet.
- Mme KUFFER indique qu'il est difficile de répondre, car il faut tenir compte des procédures à effectuer (autorisation de construire, etc.). Elle ajoute qu'une subvention OPAIR peut être sollicitée parallèlement à la demande en autorisation de construire.
- M. le Président propose de passer au vote.
- M. de TOLEDO demande des précisions au sujet du coût du projet.
- Mme le Maire indique que les montants seront communiqués aux conseillers lorsqu'ils seront appelés à voter une délibération.
- M. de UTHEMANN demande s'il est possible de réaliser le projet en deux fois.
- Mme KUFFER répond par l'affirmative.
- Mme le Maire relève qu'il faut néanmoins se demander si l'on veut avoir des travaux dans le village pendant plusieurs années.
- Mme KUFFER signale que le service du gaz a des travaux à effectuer dans quelques années au chemin des Peutets et que cela pourrait être un argument pour reporter la réalisation de la zone de détente.

**Vote :**

- **M. le président soumet au vote du conseil le projet de traversée du village tel que présenté.**

**Décision :**

- **Le conseil accepte le projet de traversée du village tel que présenté par**

**8 voix pour      3 voix contre      et 5 abstentions**

- M. FOËX trouve étonnant que l'on puisse s'abstenir après 12 ans d'efforts.

**Secteur 1 « Blonde-Buclines » zone 30 km/heure**

- M. PRADERVAND explique qu'un séparatif reste à faire dans un des secteurs concernés par ce projet. Il a dès lors été demandé à Trafitec SA ce que coûtait la zone 30 km/h dans la partie du chemin des Buclines où ce séparatif devrait peut-être être effectué. Trafitec SA a répondu que l'aménagement de ce secteur, jusqu'au chemin du Petit-Pont non compris, et sans l'aménagement du carrefour chemin des Buclines/chemin du Petit-Pont, reviendrait à Fr. 7'800.-, y compris la fourniture et la pose des bornes. Il est donc relevé que si le conseil vote un crédit pour la zone 30 km/h dans ce secteur et qu'il faut ensuite faire un séparatif, la commune ne perdra que moins de Fr. 10'000.-.
- Mme KUFFER signale que le séparatif sera peut-être imposé avant le début des travaux.
- M. TERRIER demande s'il est prévu de câbler ce secteur.
- Mme KUFFER indique qu'elle a demandé un devis à ce sujet mais qu'elle ne l'a pas encore reçu.
- Mme le Maire relève que plusieurs habitants de ce secteur ont sollicité une participation financière de la commune pour leur raccordement mais qu'il a été décidé de ne pas donner suite à ces requêtes.

**b) Culture, loisirs, manifestations communales, 3<sup>ème</sup> âge**

(Mme GOURDOU-LABOURDETTE)

La commission, réunie les 20 janvier et 25 février 2003, a étudié les points suivants.

**Séance du 20 janvier 2003**

- La commission a reçu Mme Catherine MONGIN, productrice, metteur en scène, qui a été recommandée par M. Pierre-Alexandre JAUFFRET. Il s'agit de mettre en scène l'aspect mystérieux de légendes amusantes, celtiques ou de la mythologie nordique, qui sont constituées de symboles et qui pourraient très bien être mises en valeur dans le parc car ces fables réunissent des hommes et la nature où l'arbre serait le héros de l'histoire. Mme MONGIN a proposé, sur un concept scénographique identique, une création contemporaine avec trois directions artistiques différentes :
  - 1° un spectacle théâtral intitulé *Bois Parlant*, joué dans trois ou quatre lieux du parc ;
  - 2° un spectacle musical intitulé *Bois Chantant*, avec une écriture musicale et vocale ;
  - 3° un spectacle pluridisciplinaire intitulé *Forêt de Brocéliande*, à dominante Arts du Cirque : ce concept mélange plusieurs disciplines artistiques, dont les interprètes sont des acteurs du nouveau cirque (acrobate, contorsionniste, danseur, échassiers, etc.)
- Mme MONGIN a proposé un projet passionnant mais pas encore bien structuré. La commission lui a proposé de ne prendre position qu'après l'audition d'un autre candidat au spectacle dans le parc, et de l'informer si la commune voulait approfondir son projet.
- Fondation HARDT : la situation financière de la Fondation est de plus en plus précaire. Elle a besoin de Fr. 300'000.- annuels pour son budget de fonctionnement. Le conseil de

fondation se donne jusqu'à octobre 2004 pour équilibrer les comptes, sinon la vente du Domaine sera décidée. La commission pense que ce n'est pas l'heure de laisser tomber la Fondation et propose d'allouer encore cette année Fr. 12'000.-, en avertissant la Fondation que cette subvention ne sera peut-être pas reconduite l'an prochain.

- Festival AMADEUS : la commune a reçu une demande de soutien pour le Festival, qui aura lieu du 4 au 13 septembre 2003 et dont le budget s'élève à Fr. 470'000.-. La commission a donné un préavis favorable pour une subvention de Fr. 3'000.-.
- La Paroisse catholique a demandé une participation de Fr. 10'000 aux frais de l'entretien de l'église de Choulex. Les frais consistent en la reconstruction d'un mur de soutènement de la terrasse de l'église et de la mise en place d'une citerne de gaz pour le chauffage. Après discussion des plus animées, la commission a voté par 3 voix pour, 2 voix contre et une abstention. Elle donne son préavis favorable pour une subvention de Fr. 10'000.-.
- Pour conclure, la commission a déploré, lors de la vente du livre *Vandœuvres Paysages*, qu'il n'y ait pas eu une plus grande différence de prix entre l'article en souscription à la commune et celui en vente en librairie.
- Mme KUFFER indique qu'elle s'est renseignée sur la question du chauffage, concernant la demande de la paroisse catholique, mais qu'elle n'a pas eu de réponse à ce jour. Elle suggère dès lors de surseoir à la décision et de ne pas avaliser ce préavis pour l'instant.
- Mme de WITT relève que la demande portait également sur un mur de soutènement.
- Mme le Maire rappelle que la paroisse a déjà reçu une aide en 1998 et 1999 et que la commune tient à la laïcité. Dès lors, selon elle, si la commune aide une paroisse, elle doit aussi aider l'autre.
- M. de TOLEDO s'étonne que le conseil s'apprête à dépenser 2 mio de francs pour un projet et qu'il discute sur un montant de Fr. 10'000.-.
- Mme le Maire trouve étonnant que le président de la commission financière s'exprime de la sorte. Elle relève qu'il y a un budget pour la culture, les loisirs, etc. et que l'on ne peut effectuer de comparaison entre ces deux montants.
- M. SUTTER estime qu'il s'agit d'une question de proportionnalité et que ce projet ne concerne pas le domaine de la culture. Il rappelle qu'il a été dit en commission que les églises font partie du patrimoine culturel des communes.
- Mme KUFFER confirme que tel est bien le cas.
- Mme de WITT suggère d'octroyer une subvention pour un bâtiment qui a besoin d'être restauré, sans qu'il soit forcément nécessaire d'en verser également à d'autres institutions.
- Mme le Maire rappelle que la commune avait déjà versé Fr. 10'000.- à la paroisse catholique en 2002.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE propose au conseil d'approuver le procès-verbal tout en laissant cette subvention de Fr. 10'000.- en suspens.

#### **Décision :**

- **Le procès-verbal de la commission *Culture, loisirs, manifestations communales, 3<sup>e</sup> âge* du 20 janvier 2003 est approuvé sans opposition, sous réserve de la subvention de Fr. 10'000.- à la paroisse catholique, qui est laissée en suspens.**

#### **Séance du 25 février 2003**

- La commission a reçu Mme Evelyne CASTELLINO, qui a créé, il y a 20 ans, la Compagnie *100 % Acrylique*. Cette compagnie de théâtre-danse est une école divisée en plusieurs ateliers créatifs, par tranches d'âge, et d'un groupe de professionnels qui forme le noyau dur de la compagnie. Ce groupe travaille en fonction des contrats. La compagnie est soutenue par le DIP et l'Etat de Genève depuis 10 ans par un contrat de confiance. Elle est

également subventionnée par diverses institutions comme Pro Helvetia, la Loterie Romande, le Ville de Genève et différentes fondations.

- Mme CASTELLINO vient de produire un spectacle au BFM, qui a connu un vif succès. Plusieurs membres de la commission ont vu le spectacle. Mme CASTELLINO propose un spectacle de théâtre-danse, par exemple :
  - 1° *Le Songe d'une nuit... de Vandœuvres*, inspirée de la pièce de Shakespeare, où trois mondes se rencontrent (le pouvoir, les artisans et les esprits querelleurs et amoureux) dans une histoire d'amour. Mme CASTELLINO souhaite faire revivre la vie d'un village autour de la mairie et entraîner le public dans une histoire aux traits campagnards. Il y aurait plusieurs scènes différentes dans le parc et le public serait assis dans deux lieux différents.
  - 2° Une adaptation de *Barbe Bleue*, inspirée du conte de Charles Perrault. Cette création, jouée au BFM, est un opéra-rock qui pourrait très bien s'adapter en extérieur. Mme CASTELLINO en ferait un spectacle tous publics très visuel et musical. Cette proposition coûterait moins cher que la première car il s'agirait d'une adaptation. On profiterait du succès et de la publicité suscitée au BFM. Les costumes seraient disponibles.
- Mme CASTELLINO est Vandœuvrienne et avait déjà proposé un projet en 2001. La commission l'a trouvée très enthousiasmante par sa personnalité et son réalisme, dans la dimension du spectacle.
- A la suite de ces deux auditions, soit de Mme MONGIN et de Mme CASTELLINO, la commission a choisi Mme CASTELLINO, bien qu'elle (la commission) ne se soit pas encore déterminée sur la création à choisir.
- La commission demande au conseil de soutenir sa proposition.
- 1er Août 2003 : la commission est actuellement en contact avec différents orateurs pour le discours du 1<sup>er</sup> Août, ainsi que pour l'animation folklorique. Comme rien n'est encore finalisé, la commission en informera le conseil lors du prochain plénum. Par contre, si les conseillers ont idée d'un candidat à proposer pour le discours, ils sont les bienvenus.
- Sortie des aînés du 11 juin 2003 : la commission est en train de finaliser la sortie, qui se fera certainement en bateau jusqu'à Yvoire, avec visite du Jardin des Cinq Sens. Au départ, la commission pensait organiser une sortie à Lausanne en bateau, avec repas à bord, visite du Musée Olympique et retour en bus, mais cela s'est avéré trop onéreux. Il a été réalisé en commission qu'il est de plus en plus difficile de respecter le budget. Il n'a pas été réactualisé depuis 1995 et s'élève à Fr. 25'000.- pour trois sorties, le nombre de participants ayant quant à lui pratiquement doublé. La commission va faire en sorte de rester, cette année encore, dans les limites du budget. Mais elle demande d'ores et déjà, en vue de cet automne, une augmentation substantielle de ce poste au budget pour les années à venir, si la conjoncture le permet.

#### **Décision :**

- **Le procès-verbal de la commission *Culture, loisirs, manifestations communales, 3e âge* du 25 février 2003, et notamment la proposition de retenir Mme CASTELLINO pour le prochain spectacle, est approuvé à l'unanimité.**

#### **c) Aménagement du territoire**

(M. TURRETTINI)

La commission, réunie le 26 février 2003, a étudié les points suivants.

- Audition de Mme Arlette ORTIS concernant la mise à jour du plan directeur communal, proposition d'achat de terrain et dossier de requête en autorisation de construire.

***Plan directeur communal : présentation de l'avancement du dossier***

- Mme ORTIS reprend l'étude de 1992 en l'adaptant aux modifications qui ont vu le jour dans les communes voisines. Elle a reparlé des exemples qui font la richesse de la commune, dont la présence de nombreux cours d'eau, et a rendu la commission attentive aux projets à venir dans les environs, en particulier les communaux d'Ambilly, qui vont avoir une influence, notamment sur le trafic.
- Mme ORTIS a fait l'inventaire des constructions encore possibles sur des terrains situés en zone constructible : le secteur constructible représente 1,57 % de la zone 4B protégée et 33 % de la zone villa, pour un total de 29 hectares. Sur la base d'un indice de 0,2, les terrains libres de constructions permettent la construction de 70 nouveaux logements et les terrains partiellement bâtis qui peuvent être densifiés permettent la construction de 40 logements supplémentaires. Sachant que le Grand Conseil pourrait déclasser 1 % de la zone agricole genevoise, cela représenterait pour la commune 28 hectares supplémentaires qui deviendraient constructibles et cela doublerait encore le nombre de logements potentiels. Elle compte 76'000 m<sup>2</sup> de terrains disponibles sur Vandœuvres.
- Mme ORTIS a indiqué que la courbe démographique croît régulièrement, mais avec deux creux en 1993/1994 et 1997. Elle a relevé deux modifications de zones depuis 1992 : le parc de la mairie en zone de verdure et les parcelles sises chemin Emilia Cuchet-Albaret, déclassées en zone 4B protégée.
- La présentation de Mme ORTIS a été suivie d'une discussion, à l'issue de laquelle la commission s'est unanimement déclarée favorable à la poursuite de l'étude de Mme ORTIS, dans son intégralité. Quatre phases sont prévues et la commission propose de voter en faveur de la deuxième tranche de l'étude pour un montant de Fr. 20'000.-.
- Il a été rappelé que les plans directeurs communaux ont maintenant force de loi, ce qui est important.
- Mme le Maire signale qu'elle a écrit au président du DAEL pour savoir si la commune aurait droit à une subvention. Elle ajoute que les montants nécessaires à la poursuite de l'étude ne sont pas prévus au budget et qu'une délibération devra, le cas échéant, être votée pour dépassement budgétaire.
- M. de TOLEDO, tout en relevant qu'il était absent lors de la séance, estime que le mandat donné à Mme ORTIS aurait pu être précisé, notamment sur la manière d'organiser et de concevoir l'immigration à Vandœuvres. Il suggère qu'il soit demandé à Mme ORTIS d'envisager son travail sous cet angle-là.
- En deuxième lieu, il souhaite que soit étudiée la possibilité de faire venir des sièges d'entreprises sur la commune, ce qui apporterait une plus-value au niveau du rendement fiscal et garantirait une meilleure durabilité, en la matière, que des personnes privées.
- Troisièmement, rappelant que la commune a été soumise à une pression pour le déclassement de la zone villa en zone de 4B, il estime qu'il serait préférable, pour respecter l'environnement, de déclasser un peu de zone agricole en zone villa.
- M. de TOLEDO souhaite que ces trois points, plus l'éventuelle création d'un centre médical, soient précisés à Mme ORTIS pour orienter ses travaux. Il faut, selon lui, éviter à tout prix une étude mièvre et sans substance, au profit d'un outil de planification avec une perspective d'avenir pour la commune.
- Mme le Maire considère que les points soulevés par M. de TOLEDO relèvent du travail de commission, or M. de TOLEDO était malheureusement absent lors de la séance. Elle ajoute que ces éléments ont été proposés et que la commission devrait rouvrir un débat s'il était envisagé de revenir sur ce qu'elle a décidé. Elle rappelle qu'il a été relevé que la commune était privilégiée car protégée par une pénétrante de verdure.

- M. de TOLEDO estime qu'il faut faire preuve d'ouverture d'esprit et ne pas attendre, car tout ce qui n'est pas prévu peut être imposé à la commune.
- Mme le Maire rappelle qu'il n'y a eu qu'une seule demande de déclassement en zone 4B et que, malgré tout, trois villas seront construites.

**Décision :**

- **Le conseil donne son aval pour la poursuite de l'étude, selon le préavis de la commission.**

***Proposition d'achat de terrain (parcelle 2929, flle 42, sise ch. de la Seymaz/ch. Pré-Moineau)***

- La commission a conclu, à l'unanimité, que ce n'était ni le lieu ni le moment d'acheter un terrain, qui est excentré, à ce prix-là.
- M. SUTTER trouve que ce terrain n'est pas plus excentré que la parcelle acquise au chemin de la Blonde pour un montant de Fr. 580.- le mètre carré.
- Mme le Maire rappelle que pour rentabiliser un terrain, il faut un taux d'occupation de 0,4 et que pour assurer un rendement de 7 %, avec des loyers raisonnables, l'acquisition du terrain ne doit pas excéder Fr. 450.- le mètre carré. Elle précise que l'achat de la parcelle du chemin de la Blonde avait été fait dans une optique différente : créer une zone tampon ou d'échange ou éventuellement un EMS. Elle relève qu'elle a essayé de négocier le prix du terrain proposé, mais qu'elle n'a pas pu obtenir un prix inférieur à Fr. 650.- le mètre carré. Elle ajoute que le terrain n'est pas équipé.

**Décision :**

- **Le conseil confirme, à l'unanimité, le préavis négatif de la commission.**

***Dossier de requête en autorisation de construire APA 21174-3 (projet d'agrandissement de villa, IOS de plus de 0,25).***

- Il s'agit d'une des trois villas situées au début du chemin des Hauts-Crêts, ce lotissement avait déjà bénéficié d'une dérogation à 0,3. L'agrandissement reporterait le coefficient d'occupation au sol à 0,36. L'exécutif a suggéré de refuser cette dérogation afin de ne pas créer un précédent. Il est donc proposé de s'opposer à cette demande pour une question de principe.

**Décisions :**

- **Le conseil confirme, à l'unanimité, le préavis négatif de la commission.**
- **Le procès-verbal de la commission *Aménagement du territoire* du 26 février 2003 est approuvé à l'unanimité**

***d) Aide sociale et humanitaire***

*(Mme GAMPERT)*

La commission, réunie le 3 mars 2003, a étudié les points suivants.

***Plainpalais-Accueil : repas du 9 mars - organisation de la journée***

***Synthèses du voyage en Inde : Ushagram Trust à Birnagar***

- Les autorités ont été accompagnées par Mme Kari BOHR et ont été magnifiquement reçues. L'Association a besoin de puits creusés très profondément dans le sol car l'eau est

contaminée, en surface, par de l'arsenic. Le domaine scolaire est capital et englobe autant l'enseignement que la construction et l'entretien des bâtiments. Concernant le développement de la production artisanale pour le commerce équitable, le développement de l'apiculture paraît l'activité la plus intéressante.

- La commission propose de soutenir Ushagram Trust en 2003 et attend les propositions de Mme BOHR pour se prononcer sur l'objet et le montant de la subvention 2003.

***Rapport du voyage de Mme GOURDOU-LABOURDETTE au Cambodge (Association Krousar Thmey)***

- Il existe trois centres : une nouvelle école pour enfants sourds, un centre de protection pour enfants orphelins, près d'Angkor, et un nouveau centre d'accueil temporaire pour petits enfants de la rue.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE a confirmé en commission l'efficacité des projets de l'Association et a proposé que la commune continue à la soutenir.
- La commission souhaite subventionner Krousar Thmey, mais suggère d'attendre les propositions de l'Association avant qu'une décision soit prise quant au montant et à l'objet de la subvention 2003.

***Université d'été des Droits de l'Homme – session 2003***

- M. FOËX a demandé si la commission était favorable à ce que la commune subventionne un étudiant en 2003. Il a proposé, le cas échéant, qu'un étudiant indien soit soutenu. Le problème de la langue ayant été soulevé, il a été relevé que Mme BOHR pourrait trouver un étudiant francophone.
- La commission est favorable à ce qu'un étudiant du Tiers-Monde soit sponsorisé pour la formation 2003 de l'Université d'été des Droits de l'Homme, pour un montant de Fr. 5'022.-.

**Décision :**

- **Le conseil accepte, à l'unanimité, de donner suite au préavis favorable de la commission.**

***Demande de soutien financier – 9B2 du collège de la Gradelle***

- La classe 9B2 participe au programme de sensibilisation à l'aide humanitaire mis en place par le service « Année humanitaire » de la Croix-Rouge genevoise, lequel comprend, entre autres, un voyage d'étude à caractère humanitaire à Madagascar en mai 2003. Les élèves participeront aux frais à raison de Fr. 300.- par personne. Le total des charges du voyage s'élève à Fr. 43'700.- et le montant des recettes est estimé à Fr. 12'200.-. Le collège participe au financement à raison de Fr. 2'100.-.
- La commission propose d'offrir un aide de Fr. 1'000.- comme soutien symbolique à la classe 9B – CO Gradelle et M. FOËX a été chargé de répondre aux organisateurs en ce sens, tout en précisant que la participation prévue du CO est modique.

**Décision :**

- **Le conseil accepte, à l'unanimité, de donner suite au préavis de la commission.**

***Fondation « AIDE AUX ENFANTS » - Foyers « Bambi » Colombie***

- La commission propose de renoncer à subventionner la Fondation.

***Association NORDESTA (reforestation & éducation) pour le reboisement et les enfants des rues – Recife – Anita STUDER***

- La commission souhaite recevoir de plus amples informations quant à l'Association avant de se prononcer. Le dossier sera repris lors de la prochaine législature.

**Décision :**

- **Le procès-verbal de la commission *Aide sociale et humanitaire* du 3 mars 2003 est approuvé à l'unanimité.**

***d) Environnement et mesures paysagères***

*(M. de UTHEMANN)*

La commission, réunie le 4 mars 2003, a étudié les points suivants.

***Elaboration d'un Agenda 21 communal***

- Suite à la présentation de M. LACHAVANNE et de Mme JUGE à ce sujet, la commission a débattu du projet d'Agenda 21 communal. Il a été relevé que leurs propositions s'adressent surtout à de grandes communes, qui ont des problèmes multiples et variés, bien différents de ceux qui sont rencontrés à Vandœuvres. Le projet a toutefois été jugé séduisant compte tenu des problématiques auxquelles doit faire face la commune (développement, pressions à la densification, pressions des communes avoisinantes, réalisation du projet CEVA).
- La commission pense dès lors qu'il serait intéressant de réaliser un Agenda 21 ciblé sur Vandœuvres en définissant les grandes orientations dans lesquelles il conviendrait de se diriger. Elle souhaite que les problèmes soient listés qu'il en soit débattu avec un meneur de jeu.
- M. FOËX a été chargé de contacter M. LACHAVANNE pour lui faire part des prises de position de la commission et pour savoir s'il accepterait, et à quel prix, de piloter l'élaboration d'un Agenda 21 adapté aux besoins et problèmes de Vandœuvres.

***Mesures paysagères 2003***

- La commission attend l'issue de l'affaire des chênes au chemin de la Manche, car cela conditionnera la possibilité d'effectuer des plantations en d'autres endroits de la commune. Elle souhaite néanmoins faire un état des lieux dans la partie nord de la commune. Cette tournée aura lieu le 3 mai.

***Plaquette sur l'environnement destinée à la population (exemple de Troinex)***

- M. de UTHEMANN a présenté la plaquette réalisée par la commune de Troinex et a demandé à M. FOËX d'en commander plusieurs exemplaires. Elle donne des informations sur les questions de gestion des déchets, de l'eau, de l'énergie, de l'entretien des jardins, etc.
- M. FOËX indique qu'il a effectué la commande.
- Il en a coûté environ Fr. 25'000.- à la commune de Troinex mais il serait peut-être possible de récupérer une partie du matériel qui ne concerne pas directement cette commune.

**Décision :**

- **Le conseil prend acte du procès-verbal de la commission *Environnement et mesures paysagères* du 4 mars 2003.**



**e) Information, communication***(M. TERRIER)*

La commission, réunie le 5 mars 2003, a étudié les points suivants.

- La date figurant sur le procès-verbal doit être corrigée : la séance a eu lieu le 5 mars et non le 23 janvier.
- Les articles à paraître dans la *Coquille* ont été relus. La commission a décidé de demander à M. FOËX de rédiger une introduction au dossier « spécial GICAL » qui constituera la majeure partie du prochain numéro du journal, dont la sortie est prévue à fin mars.
- Mme KUFFER demande si les horaires des bus pourront y être insérés.
- M. TERRIER n'y voit pas d'objection. Il indique que la commission a reçu un article de Mme GOURDOU-LABOURDETTE sur son voyage au Cambodge et encourage les autres conseillers, s'ils voyagent dans des régions soutenues par la commune, à faire de même.

**Décision :**

- **Le conseil prend acte du procès-verbal de la commission *Information, communication* du 5 mars 2003.**

**6. Projets de délibérations****DELIBERATION**

**Séance du Conseil municipal du lundi 10 mars 2003**

**Désignation des jurés des tribunaux pour l'année 2004**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**A C C E P T E**, à l'unanimité, soit par

16	voix	<b>pour</b>	
0	voix		<b>contre</b>
0			<b>abstention,</b>

la liste des jurés des tribunaux - année 2004, ci-dessous mentionnée.

**DESIGNATION DES JURES DES TRIBUNAUX - ANNEE 2004**

<b>N° AVS Hommes</b>	<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>	<b>PROFESSION</b>	<b>DATE DE NAISSANCE</b>
704.61.314.06	PAULOVITS	NICOLAS	Economiste	14.07.1961
707.65.271.00	PERRET	GUILLAUME	Médecin	09.06.1965
718.49.270.09	PIRALLA	GILBERT	Typographe	08.06.1949
722.69.158.04	PREZIOSO	BERTRAND	Courtier	27.02.1969
722.60.301.01	PROVINI	ERIC	Informaticien	01.07.1960
752.52.131.07	ROGGO	RENE	Menuisier	01.01.1952
778.47.302.09	SARGENTI	LUCIANO	Directeur	02.07.1947
823.66.121.05	SCHMITZ	CHRISTIAN	Juriste	21.01.1966
907.64.390.09	VANAT	OLIVIER	Etudiant	28.09.1964

N° AVS Femmes	NOM	PRENOM	PROFESSION	DATE DE NAISSANCE
687.72.665.06	NUSSBAUMER	CAROLE	Pharmacienne	03.06.1972
322.65.746.02	PERRET-ESTIER	SANDRINE	Décoratrice	15.08.1965
764.64.781.08	ROZE	FREDERIQUE	Couturière	19.09.1964
778.56.622.07	SARASIN	ALINE	Sans profession	22.04.1956
821.73.682.01	SCHMID	REGULA	Etudiante	20.06.1973
956.49.568.02	SULLIVAN	STEPHANIE	Fondé de pouvoir	06.03.1949
889.53.628.09	TCHERAZ-TOURNIER	MAUDE	Infirmière	28.04.1953
292.59.890.05	ZANELLA-DUBUIS	CHANTAL	Secrétaire	28.12.1959
998.71.848.06	ZWIMPFER	ALEXANDRA	Graphiste	17.11.1971

## 7. Propositions du Maire et des Adjoints

- Mme le Maire signale que le **salon de coiffure** a ouvert au 6, route de Meinier.
- Elle fait par ailleurs savoir que la commune de Coligny a pris contact avec elle, sachant que cela pouvait intéresser notre commune, pour lui faire part d'un **projet de crèche intercommunale** dans un petit immeuble situé près du grand giratoire de Coligny. Elle ajoute que le conseil sera tenu informé de l'évolution de ce projet.
- Mme le Maire indique en outre qu'elle a reçu la visite de deux médecins, qui vont ouvrir en avril un **cabinet de consultations d'urgence** à la clinique des Grangettes. Le cabinet sera ouvert 7 jours sur 7, de 7 h. à 23 h., sans rendez-vous. Une assurance privée ne sera pas requise, les consultations de moins de 24 h. étant à la charge de l'assurance de base.
- Mme le Maire relève que le délai référendaire relatif à l'achat du **camion pour les sapeurs-pompier**s va arriver à échéance et qu'elle pourra ainsi en passer la commande.
- Elle indique qu'il en va de même pour le crédit d'étude concernant **l'aménagement de classes** dans les combles de la nouvelle école et précise qu'elle a pris les devants en convoquant M. BOUVIER sur place. Ce dernier a précisé qu'il avait prévu de collaborer avec son fils Jean pour réaliser cette étude mais qu'il est actuellement employé par le bureau d'architectes ANDEREGG & RINALDI, ce qui pose problème à ses yeux. M. BOUVIER a néanmoins donné son avis sur le projet (le procès-verbal de cette réunion sera remis aux conseillers) : il trouverait dommageable d'utiliser la salle des combles pour en faire des classes, mais il y verrait éventuellement une salle de travaux manuels, l'éclairage paraît suffisant mais pourrait être amélioré par des ouvertures dans le toit et en repeignant le plafond en blanc, les amenées d'eau pourraient être réalisées à partir des sanitaires situés sur l'étage pour la première classe et en allant la chercher à l'étage inférieur pour la seconde classe, les sanitaires actuels seraient suffisants, une paroi fermée pourrait être installée en remplacement de la paroi vitrée se trouvant à l'entrée de la salle, des meubles bas pourraient être placés sous les poutres situées près des fenêtres. En conclusion, M. BOUVIER a déclaré renoncer à accepter le mandat proposé par la commune pour la réalisation de cette étude.
- Mme le Maire signale qu'elle a en conséquence décidé, avec le bureau du conseil, de confier ce mandat à M. B. ERBEIA.
- M. RINALDI indique qu'il avait proposé en commission que l'étude soit confiée à M. ERBEIA et avait relevé qu'il était exclu qu'elle soit confiée à M. BOUVIER tant que son fils travaillait chez lui.

- Mme le Maire espère que la commune n'a pas pris trop de retard dans ce dossier. Elle relève que les autorisations ont été délivrées pour l'aménagement de classes dans l'ancienne école.
- Mme le Maire annonce que l'entreprise chargée de réaliser un **audit** sur les postes des concierges de l'école et du centre communal a terminé son travail et rendu son rapport.

## **8. Propositions individuelles et questions**

- Néant

## **9. Date de la prochaine séance**

- **séance n° 31 : lundi 28 avril 2003**  
*(ndlr. une séance extraordinaire a dans l'intervalle été fixée au lundi 14 avril 2003)*

La séance publique est levée à 23h25.

La Secrétaire du Conseil municipal

**Véronique CHRISTE**

Le Président du Conseil municipal

**Christophe IMHOOS**